

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS ET DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DEL2024_070**

**CONVENTION DE PARTENARIAT POUR
L'ORGANISATION DE JAZZ DANS LES PRÈS**

Séance du 19 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 19 septembre, à 18h30, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes de Seules Terre et Mer se sont réunis à la salle polyvalente de Villiers-le-Sec, située rue Paul Champenois à Creully-sur-Seules. La convocation, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le vendredi 13 septembre 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le vendredi 13 septembre 2024.

Nombre de conseillers communautaires		
En exercice	Présents	Participants au vote
44	31	43
Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir		

VOTE
A L'UNANIMITÉ
Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0

Sont présents les conseillers communautaires suivants :
Marie-France BOUVET-PENARD, Didier COUILLARD, Christelle CROCOMO, Vincent DAUCHY, Pierre de PONCINS, Jean DUVAL, Sandrine GARCON, Philippe GAUTIER, Christian GUESDON, Marie-Claire LAURENCE, Patrick LAVARDE, Sylvie LE BUGLE, Gwenaëlle LECONTE, Gérard LECOQ, Lysiane LE DUC DREAN, Sylvaine LEFEVRE, Guillaume LEMENAGER, Daniel LEMOUSSU, Daniel LESERVOISIER, Gérard LEU, Gérard MARCIA, Yohan MORICE (suppléant d'André MARIE), Philippe ONILLON, Colette ORIEULT, Thierry OZENNE, Alain PAYSANT, Hervé RICHARD, Cyrille ROSELLO DE MOLINER, Alain SCRIBE, Geneviève SIRISER, Agnès THOMASSET.

Ont donné pouvoir :

*Nadine BACA a donné pouvoir à Agnès THOMASSET
 Alain COUZIN a donné pouvoir à Thierry OZENNE
 Hubert DELALANDE a donné pouvoir à Cyrille ROSELLO DE MOLINER
 Marcel DUBOIS a donné pouvoir à Hervé RICHARD
 Véronique GAUMERD a donné pouvoir à Marie-France BOUVET-PENARD
 Stéphane JACQUET a donné pouvoir à Gwenaëlle LECONTE
 Jean-Daniel LECOURT a donné pouvoir à Philippe ONILLON
 Virginie SARTORIO a donné pouvoir à Guillaume LEMENAGER
 Gilles TABOUREL a donné pouvoir à Alain SCRIBE
 Fabien TESSIER a donné pouvoir à Christian GUESDON
 Jean-Luc VERET a donné pouvoir à Lysiane LE DUC DREAN
 Richard VILLECHENON a donné pouvoir à Marie-Claire LAURENCE*

Le Conseil communautaire a nommé Christian GUESDON secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire de la communauté de communes Seules Terre et Mer du 27 juin 2024 est adopté à l'unanimité.

DEL2024_070 : CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ORGANISATION DE JAZZ DANS LES PRÈS

- Vu le code général des collectivités territoriales
- Vu le projet de convention de partenariat 2025-2027 pour l'organisation de Jazz dans les Près,
- Vu l'avis favorable de la commission affaires culturelles et gestion du patrimoine du 17 septembre 2024,
- Vu l'avis favorable du Bureau du 12 septembre 2024.

Considérant que l'association Happy Jazz Club organise chaque année la saison de Jazz dans les Près, soit six concerts, de février à décembre, dans les départements de la Manche, de l'Orne et du Calvados.

Considérant qu'il est proposé, par les intercommunalités partenaires (Isigny Omaha Intercom, Flers Agglo, Saint-Lô Agglo et Seules Terre et Mer) et l'association Happy Jazz Club, d'élaborer une convention de partenariat afin d'encadrer leur coopération.

Considérant que cette convention permet de définir les obligations des parties prenantes en termes d'organisation et de communication notamment.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat 2025-2027 pour l'organisation de Jazz dans les Près ainsi que tous documents nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

LE PRESIDENT DE
SEULLES TERRE ET MER

Thierry OZENNE



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès du Président Seules Terre et Mer
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN